

Michelle Palandre
Conseillère municipale de Givors
Chef de file des élus du Défi givordin
39 rue Gambetta
69700 Givors

Givors, le 28 juillet 2017

Monsieur le Maire
Martial Passi
Hôtel de ville
Place Camille Vallin BP 38
69701 GIVORS cedex

Objet : coût de la lettre du maire aux habitants de Givors et autres

Monsieur le maire,

Nous avons pris connaissance de votre lettre adressée « aux Givordines et aux Givordins » en la trouvant dans notre boîte aux lettres.

Nous avons également été informés que vous l'aviez envoyée par la Poste aux entreprises de Givors, aux associations et même aux maires de certaines communes.

Si nous ne contestons pas le droit pour le maire de s'adresser aux citoyens, nous vous demandons quel a été le coût de cette opération marketing : impression, tractage dans les boîtes aux lettres, coût de l'affranchissement et des enveloppes.

Je vous fais remarquer en passant que l'article L.2121-27-1 du CGCT spécifie « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur* ».

Puisqu'il faut s'essayer à donner un critère de définition de « *bulletin d'information générale* », on reprendra cet attendu de la cour administrative de Versailles en avril 2009 selon lequel « *toute mise à disposition du public de messages d'information portant sur les réalisations et la gestion du conseil municipal doit être regardée, quelle que soit la forme qu'elle revêt, comme la diffusion d'un bulletin d'information générale* »

Le fait est que vous vous exprimez grâce aux finances de la commune et l'opposition est contrainte de le faire sur ses fonds personnels et privés. C'est une injustice.

Vous voudrez bien donc me communiquer le coût exact de cette injustice.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Michelle Palandre
Conseillère municipale